



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 28 janvier 2016
3003 Berne-Wabern, le 26 janvier 2016

Le mois de décembre 2015 / l'année 2015 en un coup d'œil

	Déc 2015	Année 2014	Année 2015
Etrangers (population résidente permanente)	1'993'916	-	-
Solde migratoire (population résidente permanente)	2'334	78'902	71'495
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	9'820	95'710	97'816
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	2'012	20'628	22'438
Autorisations octroyées aux ressortissants d'un Etat tiers	261	7'736	6'396
Dérogations aux conditions générales d'admission	466	6'215	6'241
Regroupement familial (population résidente permanente)	3'021	45'718	46'607
Naturalisation	5'985	32'988	40'588

Table des matières

1. Population étrangère	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	5
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	9
3.1. Actifs UE-17/AELE	9
3.2. Actifs UE-8	10
3.3. Contingents UE-2	11
3.4. Contingents Croatie	11
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	11
3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)	12
3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers	13
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-28/AELE pendant plus de 120 jours par an	14
3.9. Immigration par branche économique et par secteur (UE-28/AELE)	15
4. Taux de chômage	17
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	18
6. Regroupement familial	19
7. Naturalisations	21
8. Autorisations d'établissement C octroyées	22
9. Définitions	23

1. Population étrangère au 31.12.2015

Population étrangère résidente permanente			
	Décembre 2014	Décembre 2015	Différence en %
Total	1'947'023	1'993'916	2.4
UE-28/AELE	1'328'318	1'363'736	2.7
UE-17	1'213'513	1'238'620	2.1
UE-8	63'779	73'237	14.8
UE-2	16'904	18'364	8.6
Croatie	30'197	29'571	-2.1
Ressortissants d'Etats tiers	618'705	630'180	1.9

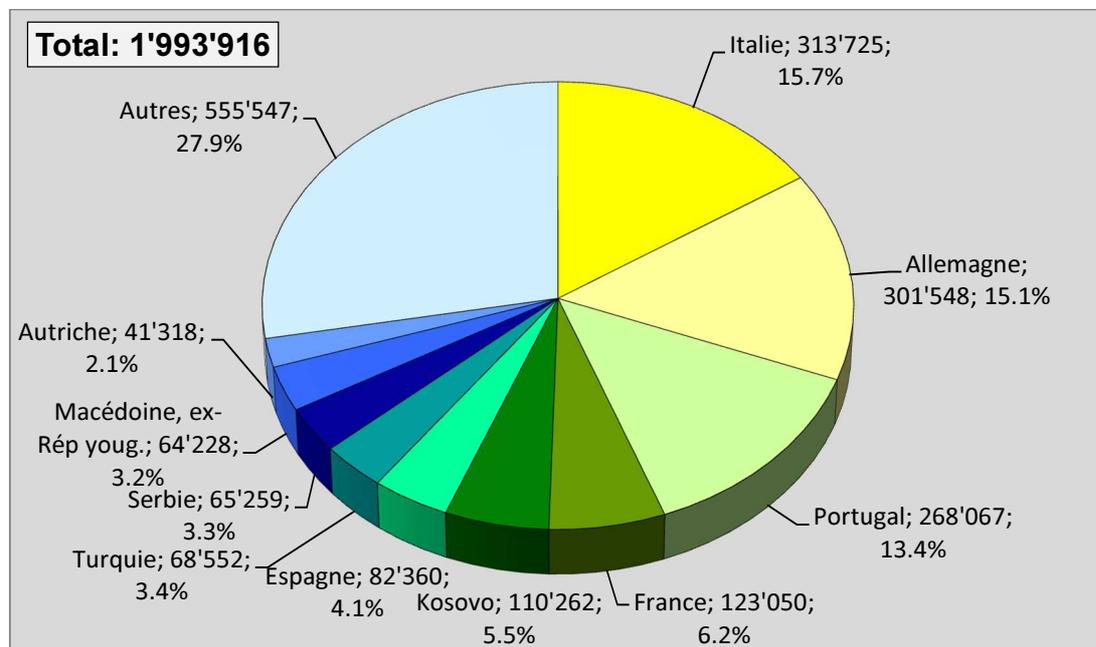
Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	1'993'916	100.0	46'893	2.4
Autorisations de courte durée (<12 mois)	26'794	1.3	-1'834	-6.4
Autorisations de séjour	681'301	34.2	29'678	4.6
Autorisations d'établissement	1'285'821	64.5	19'049	1.5

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Décembre 2014	Décembre 2015	Différence en %
Total	56'536	56'501	-0.1
UE-28/AELE	46'009	46'474	1.0
UE-17	34'217	35'059	2.5
UE-8	9'079	8'783	-3.3
UE-2	2'453	2'282	-7.0
Croatie	175	255	45.7
Ressortissants d'Etats tiers	10'527	10'027	-4.7

Source : SYMIC

- En décembre 2015, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.4 % de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.6 %.
- En décembre 2015, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 82.3 % de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 17.7 % restants provenaient d'Etats tiers.

Top 10 des effectifs par nationalité (population étrangère résidente permanente)



Source: SYMIC

Top 5 des hausses et des baisses d'effectifs¹

Nationalité	Augmentation par rapport à l'année précédente	Nationalité	Diminution par rapport à l'année précédente
France	6'241	Serbien	-4'489
Italie	5'123	Kroatiën	-626
Portugal	5'057	Türkei	-595
Kosovo	4'914	Bosnien u. Herzegowina	-553
Pologne	3'252	USA	-378

Source: SYMIC

Principaux mouvements de la population étrangère résidente permanente

Hausses et baisses d'effectifs	Année	
	Janvier à décembre 2014	Janvier à décembre 2015
Solde migratoire	78'902	71'495
Solde naturel de la population étrangère	14'897	16'467
Solde de nationalité	-33'318	-40'872

Source: SYMIC

¹ Les chiffres les plus importants concernent le Kosovo et la Serbie puisqu'une grande partie des ressortissants kosovars changent seulement maintenant leur nationalité de la Serbie au Kosovo.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)²

Population étrangère résidente permanente						
	Déc 14	Déc 15	Différence en %	Janvier à décembre 2014	Janvier à décembre 2015	Différence en %
Total	10'322	9'309	-9.8	152'106	150'459	-1.1
UE-28/AELE	7'529	6'555	-12.9	110'850	106'805	-3.6
UE-17	6'208	5'342	-13.9	91'782	88'684	-3.4
UE-8	1'042	899	-13.7	14'928	14'255	-4.5
UE-2	229	254	10.9	3'336	3'006	-9.9
Croatie	35	35	0.0	481	485	0.8
Ressortissants Etats tiers	2'793	2'754	-1.4	41'256	43'654	5.8
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Déc 14	Déc 15	Différence en %	Janvier à décembre 2014	Janvier à décembre 2015	Différence en %
Total	8'683	11'021	26.9	105'383	109'258	3.7
UE-28/AELE	7'561	10'027	32.6	86'012	89'402	3.9
UE-17	5'704	7'840	37.4	60'571	64'640	6.7
UE-8	1'394	1'744	25.1	18'133	17'896	-1.3
UE-2	446	417	-6.5	6'890	6'349	-7.9
Croatie	11	15	36.4	279	362	29.7
Ressortissants Etats tiers	1'122	994	-11.4	19'371	19'856	2.5

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Déc 14	Déc 15	Différence en %	Janvier à décembre 2014	Janvier à décembre 2015	Différence en %
Total	7'294	6'505	-10.8	110'130	112'319	2.0
UE-28/AELE	5'427	4'743	-12.6	80'749	81'522	1.0
Ressortissants Etats tiers	1'867	1'762	-5.6	29'381	30'797	4.8

Source : SYMIC

² Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour janvier à décembre 2015 : 11'500 (population étrangère résidente permanente) ; 5'301 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)³

Population étrangère résidente permanente						
	Déc 14	Déc 15	Différence en %	Janvier à décembre 2014	Janvier à décembre 2015	Différence en %
Total	6'134	6'570	7.1	69'227	73'444	6.1
UE-28/AELE	4'770	5'156	8.1	50'669	55'111	8.8
UE-17	4'195	4'499	7.2	45'539	49'012	7.6
UE-8	372	507	36.3	3'343	4'360	30.4
UE-2	153	95	-37.9	1'199	1'044	-12.9
Croatie	30	28	-6.7	325	367	12.9
Ressortissants Etats tiers	1'364	1'414	3.7	18'558	18'333	-1.2
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Déc 14	Déc 15	Différence en %	Janvier à décembre 2014	Janvier à décembre 2015	Différence en %
Total	7'935	7'654	-3.5	74'498	69'722	-6.4
UE-28/AELE	7'004	6'729	-3.9	64'669	58'356	-9.8
UE-17	4'832	4'462	-7.7	44'306	41'032	-7.4
UE-8	1'787	1'813	1.5	16'115	13'376	-17.0
UE-2	365	434	18.9	4'029	3'720	-7.7
Croatie	9	6	-33.3	110	114	3.6
Ressortissants Etats tiers	931	925	-0.6	9'829	11'366	15.6

Source : SYMIC

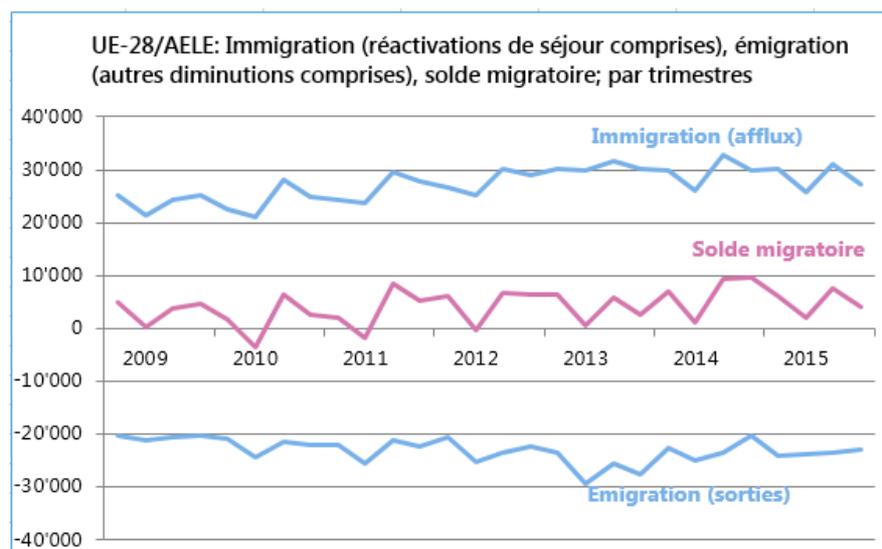
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente de janvier à décembre 2015 a diminué par rapport à l'année précédente (-9.4%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier à décembre 2015 a diminué légèrement par rapport à l'année précédente (-1.1%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier à décembre 2015 a augmenté par rapport à l'année précédente (+6.1%).

³ Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions janvier à décembre 2015 : 17 020 (population étrangère résidente permanente) ; 45 351 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

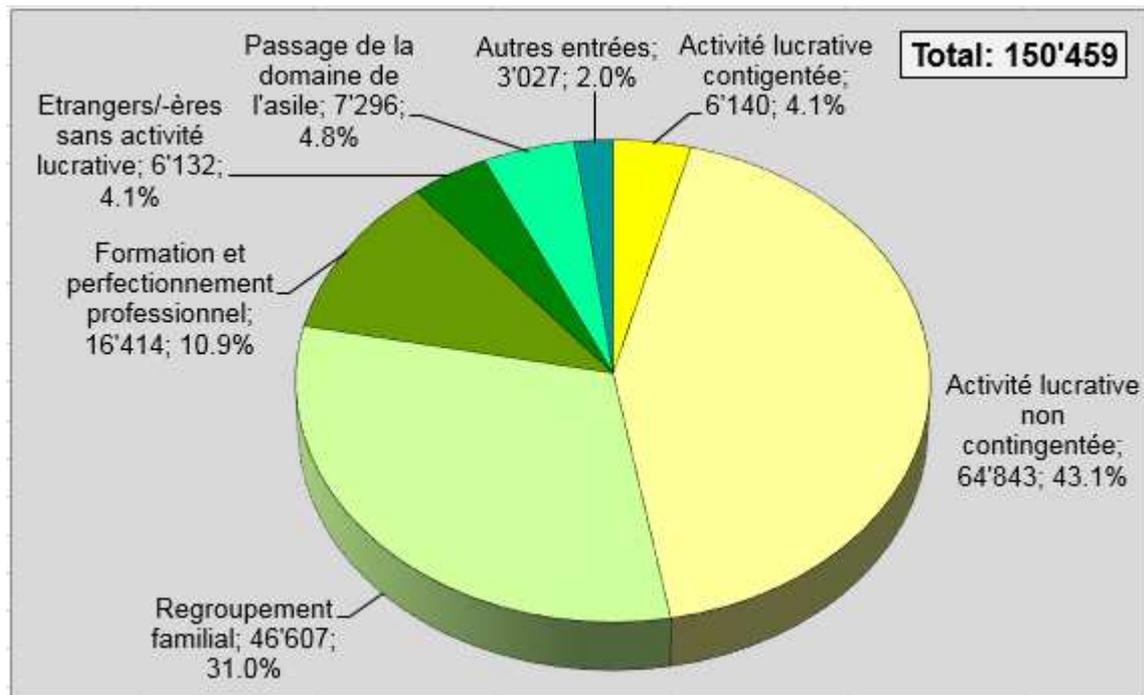
2.3. Solde migratoire⁴

Population étrangère résidente permanente						
	Déc 2014	Déc 2015	Différence en %	Janvier à décembre 2014	Janvier à décembre 2015	Différence en %
Total	4'329	2'334	-46.1	78'902	71'495	-9.4
UE-28/AELE	2'795	1'083	-61.3	57'150	47'867	-16.2
UE-17	2'070	581	-71.9	43'836	36'745	-16.2
UE-8	670	354	-47.2	11'231	9'338	-16.9
UE-2	50	142	184.0	1'870	1'653	-11.6
Croatie	11	7	-36.4	175	88	-49.7
Ressortissants Etats tiers	1'534	1'251	-18.4	21'752	23'628	8.6
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Déc 2014	Déc 2015	Différence en %	Janvier à décembre 2014	Janvier à décembre 2015	Différence en %
Total	-2'682	-309	88.5	-5'941	-514	91.3
UE-28/AELE	-2'115	439	120.8	-6'427	113	101.8
UE-17	-974	1'403	244.0	-3'773	552	114.6
UE-8	-926	-656	29.2	-2'523	-357	85.9
UE-2	-197	-298	-51.3	-90	-167	-85.6
Croatie	-11	-7	36.4	-33	76	330.3
Ressortissants Etats tiers	-567	-748	-31.9	486	-627	-229.0

Source : SYMIC

⁴ Pour le terme solde migratoire se référer à la définition.

Immigration (afflux) en Suisse, par motifs d'immigration, janvier à décembre 2015 (population étrangère résidente permanente)



Source : SYMIC

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014	2015	Différence en %	2014	2015	Différence en %	2014	2015	Différence en %
Janvier	4'915	5'141	+ 4.6	5'122	6'389	+ 24.7	9'212	12'233	+ 32.8
Février	4'420	4'615	+ 4.4	3'681	3'456	- 6.1	6'789	6'951	+ 2.4
Mars	4'297	4'459	+ 3.7	3'890	3'697	- 4.9	7'882	6'762	-14.2
Avril	4'682	4'475	- 4.4	5'085	4'731	- 6.9	7'782	7'193	-7.6
Mai	4'758	4'371	- 8.1	6'074	5'010	- 17.5	8'234	7'529	-8.6
Juin	4'351	4'635	+ 6.5	5'563	5'395	- 3.0	9'217	9'345	+ 1.4
Juillet	4'865	4'464	- 8.2	5'453	4'840	- 11.2	9'392	9'341	- 0.5
Août	4'385	4'218	- 3.8	3'525	3'420	- 2.9	6'901	6'792	- 1.6
Septembre	4'701	4'710	+ 0.2	3'553	3'608	+ 1.5	7'531	7'860	+ 4.4
Octobre	5'389	4'944	- 8.3	3'457	3'224	- 6.7	8'051	7'250	-9.9
Novembre	4'575	4'202	- 8.2	3'124	3'348	+ 7.2	6'076	6'740	+ 10.9
Décembre	3'652	3'282	- 10.1	5'204	6'251	+ 20.1	8'643	9'820	+ 13.6
Total	54'990	53'516	- 2.7	53'731	53'369	- 0.7	95'710	97'816	+ 2.2

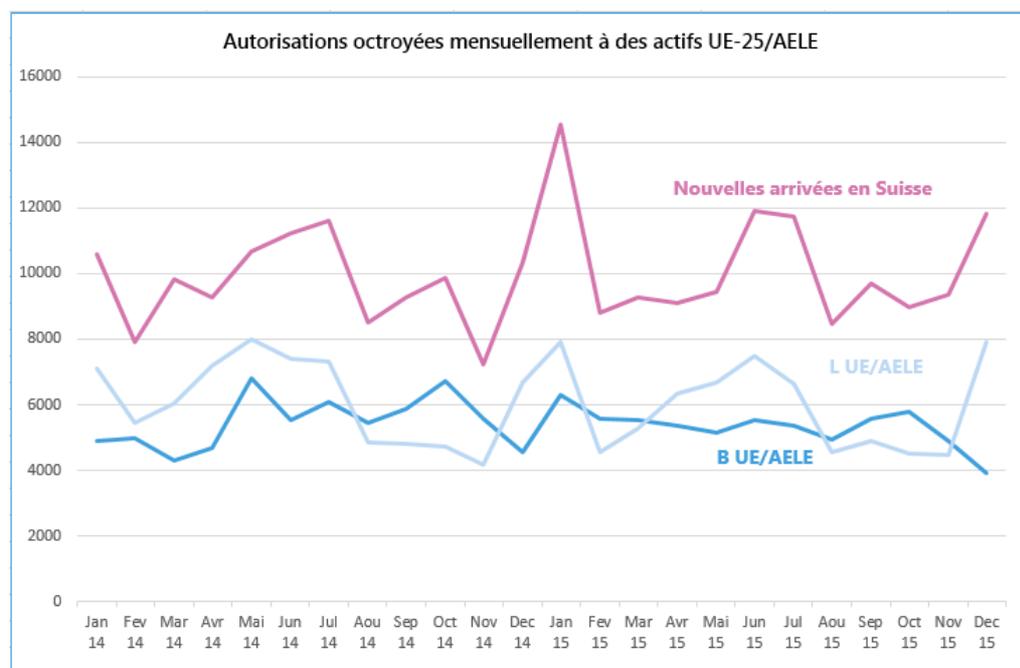
Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2014	2015	Différence en %	2014	2015	Différence en %	2014	2015	Différence en %
Janvier	0	1'175	+ 100.0	1'972	1'527	- 22.6	1'371	1'887	+ 37.6
Février	545	982	+ 80.2	1'750	1'097	- 37.3	1'141	1'344	+ 17.8
Mars	0	1'081	+ 100.0	2'144	1'576	- 26.5	1'949	1'767	- 9.3
Avril	0	879	+ 100.0	2'098	1'615	- 23.0	1'504	1'893	+ 25.9
Mai	2'057	764	- 62.8	1'922	1'685	- 12.3	2'441	1'929	- 21.0
Juin	1'196	918	- 23.2	1'834	2'112	+ 15.2	1'999	2'582	+ 29.2
Juillet	1'211	918	- 24.2	1'877	1'795	- 4.4	2'214	2'395	+ 8.2
Août	1'083	739	- 31.8	1'347	1'148	- 14.8	1'602	1'664	+ 3.9
Septembre	1'164	862	- 25.9	1'262	1'283	+ 1.7	1'732	1'847	+ 6.6
Octobre	1'315	855	- 35.0	1'285	1'310	+ 1.9	1'805	1'741	- 3.5
Novembre	991	704	- 29.0	1'062	1'119	+ 5.4	1'157	1'377	+ 19.0
Décembre	893	619	- 30.7	1'477	1'684	+ 14.0	1'713	2'012	+ 17.5
Total	10'455	10'496	*+ 0.4	20'030	17'951	- 10.4	20'628	22'438	+ 8.8

* La forte augmentation des autorisations de séjour B enregistrée pour les actifs en provenance d'Etats de l'UE-8 depuis le 1^{er} mai 2014 s'explique en premier lieu par un changement de système. Depuis cette date, les autorisations B ne sont plus soumises à des nombres maximums (clause de sauvegarde). Source : SYMIC



3.3. Contingents UE-2

Contingents : période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016

Autorisations de séjour B Contingent total= 1 207 (par trimestre : 301)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 11 664 (par trimestre : 2 916)

Du 1^{er} décembre 2015 au 29 février 2016 (3^{ème} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} juin 2015	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} juin 2015	Solde actuel du contingent
Déc	516	387	4'212	4'536
Jan				
Fév				

Les contingents UE-2 sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.4. Contingents Croatie

Le 1^{er} juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'UE. Les conditions de l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie ont été négociées dans le protocole additionnel III paraphé en 2013. L'initiative « Contre l'immigration de masse » ayant été acceptée, le Conseil fédéral n'a pas pu signer le Protocole III négocié en vue de l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie. En effet, ce protocole n'aurait pas été compatible avec les nouvelles dispositions constitutionnelles. L'admission des ressortissants croates reste donc soumise à la LEtr. Depuis le 1^{er} juillet 2014, la Suisse réserve toutefois des contingents distincts aux travailleurs croates (hors contingents pour ressortissants d'Etats tiers), à hauteur de 50 autorisations de séjour à l'année B et 450 autorisations de séjour de courte durée L.

Depuis le 1er janvier 2015, 49 autorisations de séjour B et 75 autorisations de courte durée L ont été utilisées.

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Attributions autorisations frontalières			Effectif des frontaliers actifs	
	2013	2014	2015	2014	2015
Janvier	6'182	4'938	4'419	281'970	295'268
Février	4'794	3'977	3'889	281'970	295'268
Mars	4'479	5'333	4'301	281'970	290'410
Avril	6'694	5'483	5'223	286'475	298'280
Mai	6'246	4'484	4'111	286'475	298'280
Juin	5'152	4'789	5'159	286'475	298'280
Juillet	5'499	5'517	4'687	289'385	300'570
Août	4'637	4'503	4'264	289'385	300'570
Septembre	5'519	5'228	4'757	289'385	300'570
Octobre	5'797	5'785	4'981	293'267	--
Novembre	5'275	4'956	4'863	293'267	--
Décembre	4'205	4'020	4'720	293'267	--

Sources : Attributions autorisations frontalières : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Déc 2014	Déc 2015	Différence	
			absolue	en %
Total général	542 489	538 710	- 3 779	- .7
Travailleurs	345 107	330 714	- 14 393	- 4.2
Indépendants	78 580	85 459	6 879	8.8
Travailleurs détachés	118 802	122 537	3 735	3.1

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	39 216	42 096	2 880	7.3
Travailleurs	19 933	19 898	- 35	- 0.2
Indépendants	6 245	7 104	859	13.8
Travailleurs détachés	13 038	15 094	2 056	15.8

Annonces par secteurs économiques

Total général	39 216	42 096	2 880	7.3
Agriculture	487	542	55	11.3
Industrie et artisanat	15 563	16 992	1 429	9.2
Services	23 166	24 562	1 396	6.0

Source : SYMIC

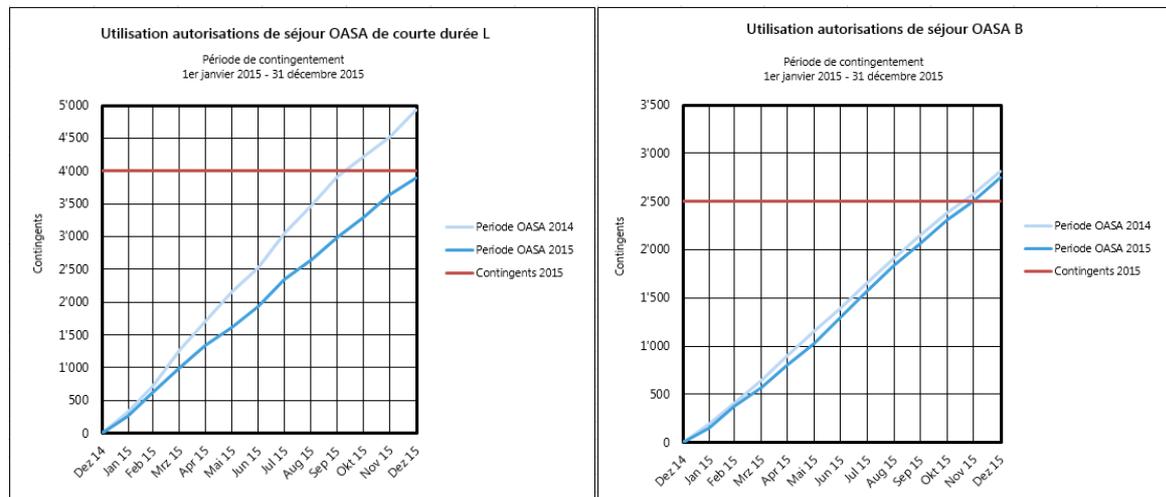
- Le nombre de personnes en provenance de l'UE-17/AELE nouvellement arrivées en Suisse pour y exercer une activité lucrative a augmenté de janvier 2015 à décembre 2015 par rapport à la même période de l'année précédente. L'augmentation est de + 2.2% (+ 2 106 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse pour y exercer une activité lucrative a augmenté de + 8.8% pendant cette période (+ 1 810 personnes) par rapport à l'année précédente.
- Contingents UE-2 : Pour le troisième trimestre de contingentement, qui va de décembre 2015 à février 2016, 301 autorisations de séjour B et 2 916 autorisations de séjour de courte durée L sont disponibles. Le solde actuel des autorisations de séjour B s'élève à 387 et celui des autorisations de séjour de courte durée L à 4 536.
- Les autorisations frontalières nouvellement octroyées ont augmenté de + 17.4% en décembre 2015 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En décembre 2015, 22 198 prestataires de service ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a augmenté de + 15.1% (+ 2 915 annonces).
- Les prises d'emploi de courte durée auprès d'un employeur suisse ont diminué en décembre 2015 par rapport au même mois de l'année précédente (- 0.2%).

3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers⁵

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2014, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2014, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées
Janvier	316	258	189	152
Février	715	631	409	373
Mars	1'274	1'007	639	566
Avril	1'712	1'334	897	808
Mai	2'147	1'618	1'159	1'026
Juin	2'525	1'926	1'393	1'290
Juillet	3'049	2'350	1'655	1'567
Août	3'481	2'646	1'918	1'844
Septembre	3'907	2'985	2'145	2'066
Octobre	4'232	3'295	2'379	2'313
Novembre	4'516	3'635	2'578	2'500
Décembre	4'923	3'896	2'813	*2'749

Source : SYMIC

*Sollicitation intégrale des contingents ; la Confédération a couvert la demande excédant le nombre d'unités disponibles (2 500) avec des contingents de la réserve de l'année précédente.



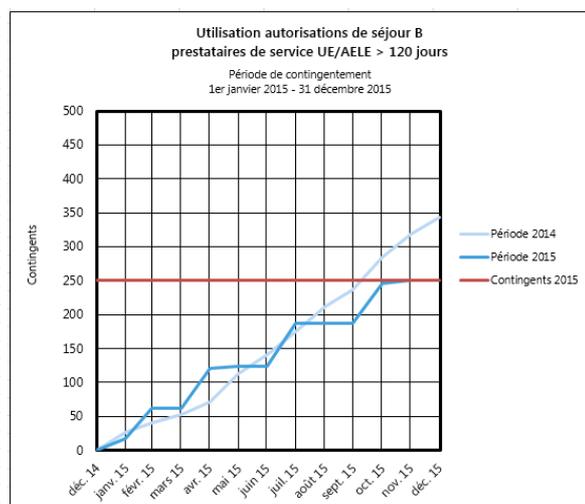
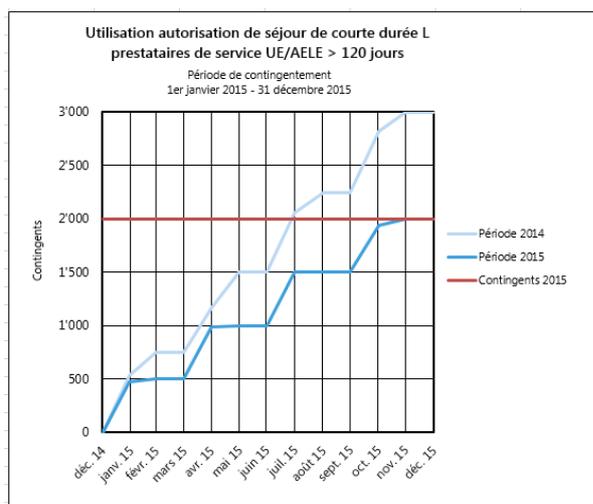
- 4000 autorisations de séjour de courte durée L et 2500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. Pour la période de contingentement en cours, l'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin décembre 2015, à 97% des autorisations de séjour de courte durée L et 100% des autorisations de séjour B.

⁵ Le contingent d'autorisations de séjour de courte durée (permis L) et le contingent d'autorisations de séjour (permis B) ont été réduits de 1000 unités chacun pour l'année 2015 par rapport à l'année 2014. Pour l'année 2015, 4000 permis L et 2500 permis B sont à disposition.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an⁶

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2014, cumulées	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période 2014, cumulées	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées
Janvier	537	477	26	18
Février	750	500	41	62
Mars	750	500	53	62
Avril	1'168	986	71	121
Mai	1'500	1'000	113	124
Juin	1'500	1'000	141	124
Juillet	2'059	1'500	175	187
Août	2'250	1'500	212	187
Septembre	2'250	1'500	236	187
Octobre	2'822	1'934	284	246
Novembre	3'000	2'000	318	250
Décembre	3'000	2'000	343	250

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 2000 autorisations de courte durée et 250 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin décembre 2015, à 100% des autorisations de séjour de courte durée L et 100% des autorisations de séjour B.

⁶ Prestataires de services UE/AELE (durée de mission supérieure à 90 resp. 120 jours): Pour l'année 2015, le contingent d'autorisations de séjour de courte durée (permis L) a été réduit de 1000 unités et le contingent d'autorisations de séjour (permis B) de la moitié par rapport à l'année 2014. Pour l'année 2015, 2000 permis L et 250 permis B sont à disposition.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Déc 2014	Déc 2015	Différence en %	Jan à déc 2014	Jan à déc 2015	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'257	4'205	-20.0	72'108	67'023	-7.1
Agriculture	140	180	28.6	1'980	2'165	9.3
Industrie et artisanat	829	708	-14.6	14'806	12'431	-16.0
Services	4'288	3'317	-22.6	55'322	52'427	-5.2
UE-17	4'298	3'367	-21.7	58'867	54'837	-6.8
Agriculture	45	77	71.1	922	903	-2.1
Industrie et artisanat	675	591	-12.4	12'243	10'280	-16.0
Services	3'578	2'699	-24.6	45'702	43'654	-4.5
UE-8	782	665	-15.0	11'017	10'358	-6.0
Agriculture	80	71	-11.3	863	1'034	19.8
Industrie et artisanat	135	96	-28.9	2'317	1'947	-16.0
Services	567	498	-12.2	7'837	7'377	-5.9
UE-2	157	146	-7.0	1'980	1'542	-22.1
Agriculture	15	32	113.3	194	227	17.0
Industrie et artisanat	15	18	20.0	191	165	-13.6
Services	127	96	-24.4	1'595	1'150	-27.9
Croatie	7	9	28.6	112	121	8.0
Agriculture	0	0	0	0	0	0
Industrie et artisanat	2	1	-50.0	42	22	-47.6
Services	5	8	60.0	70	99	41.4

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la **population étrangère résidente permanente** a augmenté de janvier à décembre 2015 par rapport à la même période de l'année précédente dans le secteur « agriculture » et diminué dans les secteurs « industrie et artisanat » et « services ».
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**, elle a diminué dans les secteurs « agriculture » et « industrie et artisanat » par rapport à la même période de l'année précédente. Dans le secteur « services », l'immigration a augmenté.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Déc 2014	Déc 2015	Différence en %	Jan à déc 2014	Jan à déc 2015	Différence en %
Total UE-28/AELE	7'203	9'593	33.2	76'531	80'698	5.4
Agriculture	140	106	-24.3	7'889	7'752	-1.7
Industrie et artisanat	470	510	8.5	12'971	11'970	-7.7
Services	6'593	8'977	36.2	55'671	60'976	9.5
UE-17	5'434	7'498	38.0	53'370	57'731	8.2
Agriculture	28	30	7.1	2'632	2'552	-3.0
Industrie et artisanat	398	403	1.3	10'606	9'840	-7.2
Services	5'008	7'065	41.1	40'132	45'339	13.0
UE-8	1'346	1'680	24.8	16'558	16'687	0.8
Agriculture	73	51	-30.1	4'147	4'111	-0.9
Industrie et artisanat	59	87	47.5	1'814	1'560	-14.0
Services	1'214	1'542	27.0	10'597	11'016	4.0
UE-2	407	394	-3.2	6'290	5'880	-6.5
Agriculture	39	25	-35.9	1'110	1'088	-2.0
Industrie et artisanat	8	20	150.0	412	397	-3.6
Services	360	349	-3.1	4'768	4'395	-7.8
Croatie	10	12	20.0	240	329	37.1
Agriculture	0	0	--	0	0	--
Industrie et artisanat	5	0	-100.0	128	167	30.5
Services	5	12	140.0	112	162	44.6

Source : SYMIC

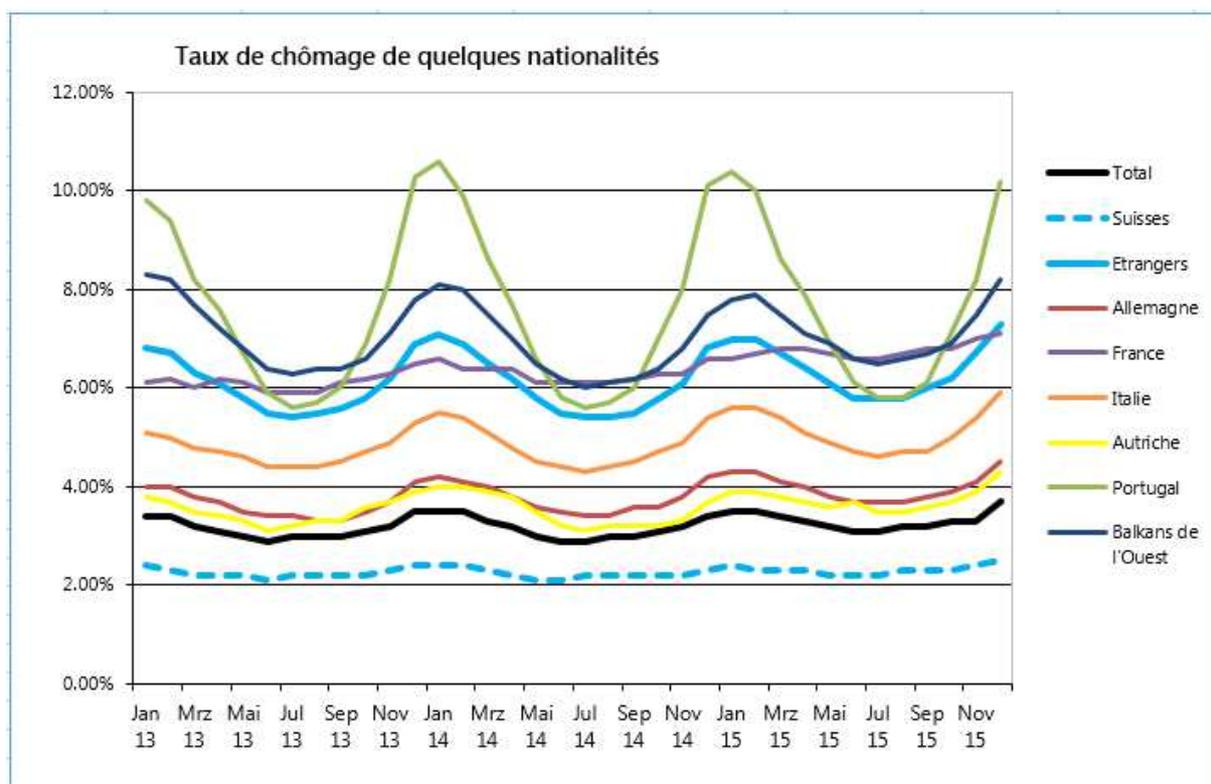
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE-28/AELE, par branche économique, en décembre 2015

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Restauration et hébergement	6'656
Bureaux de consultation, informatique	1'909
Santé et service vétérinaire	481
Services personnels	459
Culture, sports, loisirs	455

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Décembre 2014	Décembre 2015
Total	3.4%	3.7%
Etrangers	6.8%	7.3%
Suisses	2.3%	2.5%



Source : SECO (représentation SEM).

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Déc 2014	Déc 2015	Différence en %	Jan à déc 2014	Jan à déc 2015	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	3	4	33.3	82	74	-9.8
Par suite de violence conjugale	1	0		11	5	-54.5
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	2	4		71	69	-2.8
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	171	171	0.0	2'395	2'371	-1.0
Sans papiers <i>a)</i>	34	8		255	290	13.7
Parent étranger d'un enfant suisse	5	8		101	118	16.8
Intérêts publics majeurs	4	3		56	44	-21.4
Conversion de permis F ⁷ en permis B <i>b)</i>	123	142		1'883	1'819	-3.4
Conversion de permis N ⁸ en permis B <i>c)</i>	5	10		100	100	0.0
Autres exceptions ⁹	44	54		701	756	7.8
Total	174	175	0.6	2'477	2'445	-1.3

Source : SYMIC

⁷ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁸ Permis N = requérants d'asile

⁹ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) ¹⁰ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier à décembre 2015
Somalie	237
Afghanistan	229
Sri Lanka	219
Kosovo	187
Irak	177
Chine	136
Erythrée	104
Congo	102
Serbie	101
Syrie	61
Autres	656
Total	2'209

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Déc 2014	Déc 2015	Différence en %	Jan à déc 2014	Jan à déc 2015	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	2'837	3'021	6.5	45'718	46'607	1.9
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	599	751	25.4	8'690	9'019	3.8
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	2'238	2'270	1.4	37'028	37'588	1.5

Source : SYMIC

¹⁰ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Déc 2014	Déc 2015	Différence en %	Jan à déc 2014	Jan à déc 2015	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	2'837	3'021	6.5	45'718	46'607	1.9
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	1'547	1'493	-3.5	26'210	25'962	-0.9
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'290	1'528	18.4	19'508	20'645	5.8

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier à décembre 2015
Italie	4'809
Portugal	4'516
Allemagne	3'653
France	3'150
Kosovo	2'347
Espagne	2'077
Etats-unis d'Amérique	1'489
Macédoine	1'448
Inde	1'259
Brésil	1'220
Autres	20'639
Total	46'607

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Déc 2014	Déc 2015	Différence en %	Janvier à déc 2014	Janvier à déc 2015	Différence en %
Naturalisations	4'461	5'985	34.2	32'988	40'588	23.0
ordinaires	3'329	5'162	55.1	23'895	31'166	30.4
facilitées et réintégrations	1'132	823	-27.3	9'093	9'422	3.6

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Décembre 2014	Décembre 2015	Différence en %
Portugal	423	774	82.98
Italie	613	680	10.93
Allemagne	550	622	13.09
Kosovo	380	484	27.37
France	236	447	89.41
Espagne	123	242	96.75
Turquie	203	237	16.75
Serbie	201	218	8.46
Macédoine	153	197	28.76
Bosnie et Herzégovine	129	163	26.36

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Déc 2014	Déc 2015	Différence en %	Jan à déc 2014	Jan à déc 2015	Différence en %
Total	5'642	5'541	-1.8	75'562	74'846	-0.9
octroyées de manière anticipée ¹¹	206	187	-9.2	2'163	2'478	14.6

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier à décembre 2015
Inde	251
Russie	218
Roumanie	131
Hongrie	129
Pologne	128

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'[octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 74 846 autorisations d'établissement C ont été octroyées de janvier à décembre 2015, dont 2 478 (3,3%) de manière anticipée.

¹¹ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : depuis le 1^{er} juillet 2014, la Suisse alloue des contingents distincts pour les ressortissants croates, dont l'admission sur le marché du travail se poursuit dans le cadre de la LEtr.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes

issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer. Les travailleurs ainsi que les prestataires de service de certaines branches issus des pays de l'UE-2 sont toujours tenus de posséder une autorisation.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-2 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).